



PRÉFET DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 02 avril 2021

Service Eau et Biodiversité

Sylvie FANTIN

Chargée de mission environnement

Tél : 04 94 46 82 44

Courriel : sylvie.fantin@var.gouv.fr

Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7
de la charte de l'environnement.

Dossier présenté

Objet : demande de dérogation pour la récolte, le transport, l'utilisation et la cession de spécimens d'espèces végétales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement

Motif(s) : pour procéder sur le territoire des communes de Ramatuelle et Hyères à la récolte, au transport, à l'utilisation et la cession de *Achillea maritima* - Achillée maritime, sur l'année 2021.

Demandeur : Christian BRAENDLE - Institut de Biologie Valrose - CNRS, Inserm & Université Côte d'Azur

Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur : 1 CERFA + annexe (dossier de demande)

Contexte

L'Institut de Biologie Valrose de Nice apporte son concours aux chercheurs de l'Université d'Aberystwyth du Royaume-Uni pour une étude biogéographique sur l'espèce à l'échelle européenne.

L'Institut sera chargé du prélèvement, à savoir le tissu foliaire de 20 individus différents d'Achillée maritime sur deux communes identifiées, puis de l'acheminement par voie postale.

L'Achillée maritime est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire régional.

En conséquence, le demandeur, le directeur de recherche CNRS, doit être habilité pour la récolte, le transport, l'utilisation et la cession de spécimens d'espèces végétales protégées.

Objectif(s)

- effectuer des prélèvements en vue d'améliorer les connaissances de l'espèce au niveau européen,
- partager les connaissances au travers d'une étude génétique qui n'existe pas à ce jour,
- permettre, par la suite, la mise en œuvre d'actions de conservation concrètes.

Avis

saisine du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)

Modalités de consultation

Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : www.var.gouv.fr

Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-biodiv@var.gouv.fr
- par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/Environnement à l'adresse ci-dessous indiquée

Dates de la consultation

Début de la consultation : 12 avril 2021

Fin de la consultation : 03 mai 2021 inclus

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité – mission environnement - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX

Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers

Téléphone 04 94 46 83 83 --- Courriel : ddtm-biodiv@var.gouv.fr --- www.var.gouv.fr